Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 19/03/2025
ID : 059-215900176-20250313-DE25029-DE

ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 13 mars 2025
Convocation du : 28 février 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le treize mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESEBROECK, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Céline LEROUX, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Sylvie GUSTIN, Véronique NAEYE, Martine COBBAERT, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Michel PLOUY, Jean-Louis MERTEN conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory PICKEU

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215900176-20250313-DE25029-DE

DE25.029

FINANCES
BUDGET
OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT
AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT
OPÉRATION COMPTABLE N°27
« CRÉATION D'UN NOUVEAU QUARTIER LES FRANGES INDUSTRIELLES »
MODIFICATION

Autorisation - Approbation

Par délibération DE22.180 du 24 novembre 2022, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la création d'un nouveau quartier Les franges industrielles. Elle a ensuite été modifiée par délibération DE23.047 du 30 mars 2023 et DE24.027 du 25 mars 2024.

L'AP/CP est appelée à évoluer en termes calendaires.

Après une phase de démolition et de dépollution du site, la Métropole Européenne de Lille a commencé le chantier en février 2025, de sorte que les dépenses dédiées aux travaux, initialement prévues en 2024 n'ont pu être réalisées et doivent être reportées.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP				
		2022	2023	2024	2025	2026
Création d'un nouveau quartier Les franges industrielles	**1 169 624,92 €**	47 949,76 €	212 012,16 €	336 000 €	200 000 €	359 463 €

AP/CP actuelle :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP				
		Réalisés en 2022	Réalisés en 2023	2024	2025	2026
Création d'un nouveau quartier Les franges industrielles	**1 242 061,85 €**	47 680,85 €	122 090,28 €	363 342 €	200 000 €	508 948,72 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 059-215900176-20250313-DE25029-DE

Nouvelle l'AP/CP :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP				
		Réalisés en 2022	Réalisés en 2023	Réalisés en 2024	2025	2026
Création d'un nouveau quartier Les franges industrielles	**1242 061,85 €**	47 680,85 €	122 090,28 €	27 342 €	336 400 €	708 948,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2025 et 2026 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,

VILLE D'ARMENTIERES NORD

Jean-Michel MONPAYS